L'ECHO DU BARREAU

La Newsletter du Barreau de Luxembourg

n°8 - Avril 2023



Barreau
de Luxembourg

ETRE BATONNIER

Premiers mois d'exercice

Coopération internationale

PANZI



Permanence des Bâtonniers - Cheffe de cabinet du Bâtonnier

Tous les lundis

de 14h à 17h

Cité Judiciaire - Bât. TL salle 0.09

infos et renseignements : www.barreau.lu

Barreau de Luxembourg

Conseil de l'Ordre 2022-2024
(par ordre alphabétique)

RECKINGER Pit (Bâtonnier)
MORO Albert (Vice-Bâtonnier)
DUPONG Valérie (Bâtonnière sortante)
CONDROTTE Aline
DURAND Julie
GREFF Franck
LEHNEN Maximilien
MARCHAND Céline
MARTIN Sabrina
MÜLLER Manfred
POULIQUEN Thierry
REUTER Pierre
SCARPA Audrey
SPET Lionel
WAGNER Astrid

Le Bâtonnier et les membres du Conseil de l'Ordre, dont le nombre varie en fonction de l'importance du Barreau mais est fixé à un maximum de 15, sont élus tous les deux ans, par tous les avocats à la Cour inscrits à la liste I du Tableau ainsi que par les avocats exerçant à Luxembourg sous leur titre d'origine et inscrits à la liste IV du Tableau.

L'élection se déroule lors de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tient dans la première quinzaine du mois de juillet et traditionnellement le premier jeudi du mois de juillet.

SOMMAIRE















Le mot du Bâtonnier

Page 6

L'avocat porte-fort

Page 20

Bilan de Bâtonnat

Page 11

Anti-money laundering

Page 23

SOMMAIRE















Fondation Panzi

Page 25

Des nouveaux au Barreau

Page 38

Du nouveau sur le web

Page 31

Jeune Barreau

Page 40

Réseaux sociaux

Page 32

Portrait

Page 41



LE MOT DU BÂTONNIER

Retour sur les premiers mois du Bâtonnat

Être Bâtonnier, pour moi, c'est avant tout m'engager pour notre profession, pour son indépendance, pour la préservation du secret professionnel de l'avocat et partant son rôle au sein de la justice et de la société.
L'élément marquant des premières semaines de mon mandat fut sans aucun doute la visite du GAFI (Groupe d'Actions Financières), l'organisation inter-gouvernementale qui contrôle la mise en œuvre au Grand-Duché de Luxembourg des dispositions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Nous nous étions longuement et sérieusement préparés à cette visite. Le Barreau et quelques études désignées ont participé aux interviews et ensemble nous avons su montrer notre capacité d'autorégulation dans ce domaine
J'aimerais saisir ici l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui y ont contribué. Mes remerciements vont en particulier à Me Catherine Dessoy, vice-présidente de la CCBL qui a orchestré la manœuvre, à Me Glenn Meyer, Me Thierry Pouliquen et Me Elisabeth Omes nos académiciens de l'AML, à Monsieur Marc Bayard et son équipe de la Maison de l'Avocat, les chevilles ouvrières et la Bâtonnière-sortante qui a dirigé l'équipe durant toute la durée de son mandat de Bâtonnière. Je remercie également les études Arendt & Medernach, Elvinger Hoss Prussen, Loyens Loeff et l'étude Jean Claude Wolff pour leurs efforts et leur engagement.
Le début de mon mandat fut également marqué par une série d'autres visites et rendez-vous. Ainsi j'ai pu rencontrer à plusieurs reprises notre Ministre de la Justice et ses représentants pour discuter de divers projets de loi ou encore de nos demandes de modification de la loi sur la profession d'avocat afin qu'elle puisse évoluer en phase avec le développement de notre profession et de la société au sens large. J'ai pu avoir des échanges avec la plupart des chefs de corps de la magistrature, échanges constructifs visant à maintenir et renforcer les bonnes relations qui existent entre nos deux professions. J'ai rencontré un certain nombre d'administrations dont la CNPD pour discuter de questions spécifiques à la profession d'avocat.

Être Bâtonnier, c'est aussi représenter notre Ordre. J'ai eu l'occasion durant les trois premiers mois de mandat de participer à diverses rentrées, notamment Londres, Paris, Bruxelles et fortifier ainsi nos relations avec nos confrères à l'étranger. Nous avons pu accueillir à Luxembourg des représentants des barreaux européens germanophones. Les relations internationales nous permettent de confronter les problématiques rencontrées par les avocats dans les différents pays. Elles sont un vivier pour des idées nouvelles mais aussi pour des actions concertées sur des thèmes où nos intérêts convergent. J'ai également participé aux réunions de certaines associations internationales comme l'IBA à Miami ou le CCBE à Vienne.

Être Bâtonnier, est encore soutenir nos membres et apporter notre contribution à la société au sens large.

Nous avons pu, pour la première fois organiser la Journée Européenne de l'Avocat dans les locaux de la Cour Supérieure de Justice où de nombreux confrères ont accepté de donner des consultations gratuites sur une journée dans différentes matières. Ce fut l'occasion de présenter la profession et notre solidarité en présence de la presse, de Madame la Ministre de la Justice et des principaux chefs de corps de la magistrature.

En termes de soutien à nos membres je suis en contact régulier avec la cellule écoute qui est là pour soutenir nos membres en difficulté. Elle dispose actuellement d'une trésorerie respectable, en particulier suite à l'appel aux dons concomitants à l'appel de paiement des cotisations. Merci à tous ceux qui ont répondu à notre appel.

Par ailleurs, nous avons signé la charte UIA sur les principes fondamentaux sur l'accès à la justice des femmes victimes de violences sexuelles et avons accueilli pour 3 mois deux juristes de la Fondation Panzi du Dr Mukwege pour leur offrir une période de formation à Luxembourg.

Être Bâtonnier, c'est m'engager pour la modernisation de la profession. J'ai pu participer aux derniers travaux de la Paperless Justice où nous sommes sur le point de lancer le projet pilote pour le référé en droit administratif. Par ailleurs, le Barreau s'est doté d'un programme informatique avancé lui permettant de gérer ses questionnaires off-site en matière de lutte anti-blanchiment et d'aboutir à une analyse de risque tant au niveau du Barreau qu'au niveau de chaque étude et de chaque avocat individuellement.

Nous sommes en cette matière à la pointe du progrès.

Enfin, être Bâtonnier c'est montrer la profession vers l'extérieur. Nous avons mis en ligne notre nouveau site internet, tenu une conférence de presse lors de laquelle nous avons présenté notre rapport AML mais aussi la cellule écoute et d'autres projets du Barreau et nous allons au cours de l'année 2023 lancer une campagne de communication sur ce qu'est la profession d'avocat et la plus-value qu'elle apporte à la société.

Mes chers confrères,

Même si le Bâtonnier est appelé par sa fonction à représenter seul l'Ordre et à trancher seul certains arbitrages, décisions, sanctions disciplinaires, circulaires etc., il est à tout moment entouré et épaulé pour une tâche bien trop importante pour pouvoir y arriver tout seul.

Mes co-bâtonniers d'abord, Me Albert Moro, le vice-bâtonnier et Me Valérie Dupong, la bâtonnière-sortante, sont là, à mes côtés, à chaque instant. Nous avons réservé deux matinées par semaine où nous siégeons à trois, comme les mousquetaires, où nous échangeons, délibérons et décidons. De ces échanges naissent de nouvelles idées, des projets, des avancées pour notre profession.

Les anciens Bâtonniers qui restent acquis à l'Ordre. Ils continuent de donner de leur personne en prenant des rôles clés pour l'Ordre dans des commissions (CCBL, CIBLU), dans les organisations internationales (CCBE, IBA, UIA etc), dans le cadre de la médiation ou tout simplement en acceptant de partager leurs expériences et ainsi soutenir le Bâtonnier en fonction.

Le Conseil de l'Ordre ensuite, qui se réunit pratiquement tous les mercredis avec un ordre du jour en partie répétitif, tableau, taxations, AML, et en partie spécifique à la séance avec des points aussi variés que le secret professionnel, l'infrastructure des études d'avocats, l'assistance judicaire, les affaires disciplinaires, les avis sur des projets de loi variés etc. Là aussi, échanges vifs et animés et décisions consensuelles en grande majorité.

En plus de nos réunions les membres du Conseil de l'Ordre représentent le Bâtonnier aux perquisitions dans des études d'avocats et interrogatoires de confrères (en moyenne 4 par mois) et, malheureusement, lors de saisies dirigées contre des avocats. Ils assurent en plus la représentation de l'Ordre devant les juridictions et en particulier le conseil disciplinaire et administratif et, pour le côté agréable de la profession, aux rentrées judicaires à l'étranger.

Le Conseil de l'Ordre à son tour se fait aider par une vingtaine de commissions dans lesquelles œuvrent plus de 150 confrères. Leur dévouement est exemplaire et leur apport par des connaissances spécifiques dans leurs domaines est indispensable pour l'Ordre afin de pouvoir donner des avis de haute qualité et d'intervenir dans le processus législatif comme organe reconnu et respecté, ce que nous sommes.



Photo du Conseil de l'Ordre (Octobre 2022)

Crédit : Marie de Decker

Puis, nouvel organe au sein de l'Ordre, le cabinet du Bâtonnier avec à sa tête la responsable du service juridique et ordinal, Madame Figen Gökce, et en son sein le responsable du service communication et formation, Monsieur Benjamin Bodig, et de l'assistant administratif, Monsieur William Gaertner. Le cabinet se voit une fois par semaine avec les trois Bâtonniers et gère l'agenda des Bâtonniers, la préparation des Conseils de l'Ordre et le suivi des affaires en cours.

Et enfin la Maison de l'Avocat avec ses différents services tableau, taxations, juridique et ordinal, conformité, informatique, communication, assistance judiciaire, secrétariat et comptabilité. Chaque service, chaque membre met sa pierre à l'édifice.

Mes chers confrères,

La tâche qui m'a été confiée est variée (je ne m'ennuie donc pas) et exigeante mais je ne suis pas seul. J'aime chaque instant de mon Bâtonnat et je me réjouis de faire avancer ensemble avec vous notre profession.

PROTECTION, SERVICE ET PROGRES

"C'étaient les mots-clés sous lesquels j'avais placé mon bâtonnat et qui aujourd'hui résonnent encore en moi"

Par Valérie Dupong, Bâtonnière sortante
Discours de fin de mandat - Assemblée Générale Juillet 2022

Mon bâtonnat a été marqué par la crise sanitaire, sa gestion et les conséquences personnelles et structurelles pour notre barreau. Les suites difficiles de la crise COVID pour certains confrères nous préoccupent toujours et je vous remercie tous pour le courage que vous avez montré.

Ces temps ont été rythmés par les réunions à distance, l'absence de fêtes et de rentrées solennelles à l'étranger.

Nos contacts avec les barreaux amis en ont souffert, même si nous avons pu rapidement renouer avec eux. Sur une note plus humoristique, le Conseil de l'Ordre et les bâtonniers se sont moins baladés à vos frais et ont profité pour travailler plus.

Le bâtonnat en chiffres c'est (approximativement) :
48 réunions sur des avant-projets de loi, projets de loi et modification de lois et règlements, **15** réunions avec les ministères et la Chambre des Députés, **11** réunions avec la magistrature assise et debout, **38** réunions sur le sujet AML et GAFI,

"l'aventure du bâtonnat ce sont les montagnes russes en TGV"

49 réunions avec les commissions du barreau et commissions ad hoc, **90** réunions avec différents acteurs du barreau, des administrations et de la société civile, **12** réunions avec des acteurs européens ou étrangers, **143** réunions entre bâtonniers, **71** auditions disciplinaires, conciliations et rendez-vous avec des avocats, **14** conférences, colloques, tables rondes avec prise de parole, **29** représentations participations festives au Luxembourg et à l'étranger, **23** interviews ou points presse, **9** assermentations et **20** discours.

...et d'innombrables coups de téléphones et réunions en interne. Mais je chérirai toujours les moments fortuits passés à échanger avec les confrères.

Permettez-moi maintenant de partager avec vous les moments phares de ces deux dernières années en reprenant mon Leitmotiv.

PROTEGER :

Protéger les avocats, c'est d'abord protéger les principes qui gèrent notre profession.

C'est donner aux avocats les outils et la compréhension nécessaires pour pratiquer la profession notamment en publiant des circulaires et en restant vigilants par rapport aux changements législatifs internationaux, européens et nationaux.

La présence de l'Ordre à l'international est donc importante et elle s'articule sous deux formes, auprès des institutions européennes et des organisations d'avocats.

Un des aspects de cet engagement se traduit par les centaines d'heures passées par nos spécialistes à répondre aux questionnaires soumis par la Commission européenne, le GAFI et le Conseil de l'Europe, notamment en matière AML, lutte contre la traite des êtres humains, Etat de Droit, assistance judiciaire et protection des enfants délinquants pour n'en citer que quelques-uns.

L'Ordre est bien représenté dans les organisations internationales d'avocats. Nos experts auprès du CCBE réalisent un travail de fond extraordinaire sur de nombreux sujets d'importance liés directement à la protection de notre profession.

Je tiens à relever un évènement en particulier à cet égard : ensemble avec notre représentante auprès des instances européennes, nos spécialistes AML du CCBE et du Barreau ont joint leurs forces pour faire du lobbying auprès des députés européens concernant le nouveau package AML et ont pu, grâce à l'aide précieuse du député Charles Goerens, enregistrer un petit succès.

Au niveau national, le Barreau a su élargir ses engagements nationaux en occupant désormais une place de suppléant au Conseil Economique et Social et en faisant partie des acteurs du plan national concernant les entreprises et les droits de l'homme. Il est déjà représenté dans des commissions publiques telles que la commission des grâces, la commission sur l'euthanasie et la commission relative aux détentions préventives inopérantes.

Nous sommes très pris par la visite du GAFI que nous préparons ensemble avec le gouvernement et tous les acteurs de la place financière du pays. On nous félicite pour tous les efforts déployés, mais ceci n'aurait jamais été possible sans une équipe très engagée et l'extraordinaire coopération et solidarité montrée par tous nos membres.

Notre équipe AML a rempli plusieurs centaines de pages de questionnaires soumises par le GAFI, passé des mois entiers à rédiger des rapports et assister à des réunions. Et ce n'est pas fini !

Quant à l'avenir, il est un fait que notre profession est de plus en plus soumise à des règlementations externes, l'AML et le RGPD n'en sont que le début. Respecter les règles tout en résistant aux attaques aux principes qui nous guident, demandera à l'avenir des vrais talents d'équilibriste.

Des membres du Conseil de l'Ordre et les commissions ont travaillé inlassablement sur les avis des projets de lois, ont participé à l'élaboration d'avant-projets de lois et de circulaires ou ont même été à l'initiative de changements législatifs en cours ou à venir. Ils ont assisté aux commissions de la Chambre des Députés et aux réunions de travail avec les Ministères de la Justice, des Finances, de l'Economie, des Classes Moyennes et de l'Education nationale, avec la magistrature, l'Université, l'Institut Max Planck, la direction de l'Immigration, la CRF, l'ADEM, les Contributions directes, la CSSF, l'AED, le comité de contact AML, l'OKAJU et j'en oublie certainement.

Deux projets de lois ont surtout retenu notre attention et nos efforts : la réforme de l'AJ avec l'introduction de l'assistance judiciaire partielle et la réforme des CCDL..

Je salue les efforts de tous les volontaires sans lesquels notre barreau n'aurait jamais acquis force et reconnaissance.

Protéger, c'est aussi se soucier des plus fragiles parmi nous.

Au plan national, les rencontres entre le Barreau et l'ADEM, ou la Chambre de Commerce et la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels (FTI) pour discuter des problèmes de chômage, de pensions, du revenu de remplacement en cas de maladie ont aussi aidé à mieux comprendre et défendre les droits des avocats. Certains de ces dossiers sont encore en cours.

En interne, nous avons cherché à avoir une meilleure connaissance des soucis des avocats. D'abord par une enquête lancée en 2021 auprès des stagiaires par la CJBL et le Barreau. Elle a permis d'avoir une vue claire sur les rémunérations et le degré de satisfaction des jeunes avocats. Les réflexions menées à la suite ont abouti à la circulaire sur la rémunération des collaborateurs.

Ensuite, une seconde enquête dite de « satisfaction » menée cette fois ci auprès de tous nos membres a été le moteur de la création de la cellule écoute.

Cette nouvelle institution crée par notre Ordre est fer de lance du barreau social et un véritable soutien aux avocats face aux déboires de la vie personnelle et professionnelle.

Je suis persuadée que l'écoute et le bien-être a toute sa place au sein d'un barreau moderne.

Qui protège les avocats, protège le justiciable.

SERVIR :

Servir les avocats, c'est leur rendre la vie plus facile et les rapprocher du Barreau.

Le service ordinal et juridique de la Maison de l'Avocat a mis en place la permanence du Barreau les lundis après-midi au rez-de-chaussée du Tribunal d'Arrondissement. Accessible aux avocats avec ou sans prise de rendez-vous, elle permet aux confrères de recevoir des réponses quant aux questions d'ordre professionnels ou déontologiques. Un des bâtonniers est présent au moins une fois par mois.

La refonte du service d'accueil et d'information juridique permet dorénavant aux avocats qui s'engagent et donnent conseil aux justiciables les samedis matin à être payés au tarif horaire de l'assistance judiciaire au lieu des 29 euros, respectivement 50 euros payés par matinée aux stagiaires et avoués. Ce service est la démonstration de l'engagement voulu par l'Ordre au service du justiciable.

Un autre bel exemple de service est la création, sous l'égide du bâtonnier sortant, d'un service de médiation qui offre aux avocats la possibilité de résoudre à l'amiable leurs conflits avec leurs confrères ou leurs clients.

Servir les avocats, c'est aussi les former. A l'initiative du Vice-Bâtonnier le barreau se dotera d'un véritable pôle des formations professionnelles ou obligatoires. Les partenariats avec le CJBL et les autres organismes agrées pour les formations continueront. Les premières formations spécialisées ont déjà été organisées dans les matières suivantes : avocats pour enfants, avocats des majeurs sous protection, avocats spécialisés en faillites, avocats spécialisés pour demandeurs de protection internationale.

La Maison de l'Avocat est au cœur du service aux avocats, même si ces derniers préfèrent remplir des questionnaires ou toucher leurs honoraires que de recevoir des convocations disciplinaires ou une visite de la CCBL.

Les services rendus aux avocats sont en constante augmentation, le personnel de notre maison aussi.

Nous avons renforcé les équipes assistance judiciaire, IT, taxation et compliance. Le service tableau et cotisations se transformer en un service à part entière et la nouvelle recrue du service communication et événementiel permet le développement du pôle formation.

Au niveau des taxations ordinales, un formulaire digitalisé est on-line, ce qui permet de réduire encore plus le temps de traitement des dossiers à taxer.

La paperless justice avance enfin et nous espérons que les efforts sur les deux dernières années de la part des membres du Conseil de l'Ordre, de la commission de droit administratif et de la Maison de l'Avocat vont aboutir au lancement du projet pilote auprès des juridictions administratives avant la fin de l'année.

PROGRESSER :

Le Barreau a son regard résolument tourné vers l'avenir.

Mieux faire connaître notre profession et l'importance qu'elle a dans un Etat de Droit a été le but des actions autour de la journée européenne de l'avocat avec notre conférence sur l'indépendance, mais aussi de ceux autour de la journée internationale des droits des enfants et "L'Orange Week".

Nous avons récemment signé la charte de l'UIA pour la protection des droits des femmes que nous avons étendue volontairement à la protection des toutes personnes pouvant être visées par des discriminations.

Notre présence dans la presse et nos communications ont été soignées et une campagne publicitaire pour valoriser la profession entière est en discussion.

Progresser, c'est veiller à ce que les règles qui s'appliquent à la profession restent adaptées à l'évolution du temps.

Au cours des dernières années, le Conseil de l'Ordre s'est penché sur des réformes nécessaires de la loi sur la profession d'avocat et le Règlement Intérieur de l'Ordre.

Avec notre ministre de tutelle nous avons convenu d'une réforme de notre loi en plusieurs étapes.

Nous venons de finaliser les premières modifications et le projet entamera le chemin législatif dans quelques jours.

Nous espérons que les changements suivants seront votés : Une augmentation des effectifs et la réduction de 5 à 3 membres des chambres du conseil de discipline et administratif afin de faire face au nombre croissant de recours.

Et une augmentation des effectifs du CDAA avec une composition qui englobera un membre de la Cour Administrative.

- Un registre des sanctions disciplinaires encourues par les avocats à tenir sous l'autorité du bâtonnier avec des délais de prescription en fonction de la gravité des peines.

- Une précision et une augmentation des pouvoirs conservatoires du bâtonnier avec des possibilités de recours.

- Un pouvoir de sanctions légères en matière AML pour le Conseil de l'Ordre afin d'éviter l'encombrement du CDA par des dossiers de petite gravité.

- Une création d'une liste VII destinée à accueillir des confrères britanniques désirant pratiquer leur droit national et le droit public international en conformité avec les accords dit du « Brexit » signés par notre gouvernement.

Quant au RIO, il a subit un toilettage, pour parier aux manquements et donner une base légale au service de médiation du barreau.

Les prochaines réformes seront entamées et viseront entre autres les sociétés d'avocats.

DEFIS FUTURS :

Notre profession subit de profonds changements, que je pourrais résumer comme suit : Des changements d'ordre interne avec une spécialisation de plus en plus poussée dès l'entrée en profession. Les avocats ne passent plus par la case dite « généraliste », ce qui entraîne un manque d'intérêt par rapport aux d'activités dans lequel on n'opère pas et donc un manque de cohésion au niveau intra-professionnel.

Ce phénomène se trouve amplifié par l'augmentation du nombre d'avocats et l'anonymisation qui en résulte. Finalement l'organisation des grandes études favorise parfois plus la solidarité au niveau de la marque que de la profession.

Certains confrères s'éloignent ainsi de nos instances professionnelles et ne comprennent plus les concepts tels que l'Etat de Droit, l'auto-régulation, l'indépendance ou le secret professionnel.

Or ce développement n'est pas sans danger alors que c'est la brèche dans laquelle risquent de s'enfoncer les détracteurs de notre profession qui voudraient que le secret professionnel reste l'apanage du seul défenseur en justice.



La pression est également externe. Incomprise, la profession d'avocat est facilement accusée de tous les maux et l'avocat est identifié à son client. Si d'une part l'indépendance de l'avocat est reconnue comme étant un des piliers de l'Etat de Droit, d'autre part le secret professionnel de l'avocat n'est plus vu comme un élément essentiel de l'indépendance de la justice.

Le secret trouve difficilement sa place dans un monde qui pratique avec assiduité la transparence. Il en résulte une érosion lente mais définitive de ce secret à travers des règlements et directives européennes dans des domaines tels que DAC6, AML ou Whistleblowing pour n'en citer que quelques-uns.

Les barreaux devront rester actifs et vigilants sur tous ces points et la coopération entre barreaux européens n'en devient que plus importante.

Toutefois et sur une note plus optimiste, le Conseil de l'Europe vient de lancer ses travaux sur un instrument juridique visant à renforcer la protection de l'avocat sous l'autorité du comité des Ministres et du Comité européen de coopération juridique.Une commission consultative de 15 experts, dont j'ai l'honneur de faire partie, a commencé à travailler sur une proposition de convention.

REMERCIEMENTS :

Une bâtonnière n'est rien sans son entourage et ceux qui la soutiennent. Il m'importe d'abord de remercier notre Ministre de la Justice Sam Tanson. Le Barreau a passé des moments de travail intenses et sur énormément de sujets avec les équipes du Ministère à raison d'au moins deux contacts par semaine en moyenne. Sam Tanson a toujours fait preuve d'une écoute bienveillante et d'un engagement personnel pour les dossiers intéressant notre profession. De notre côté, nous avons toujours essayé de réagir avec célérité aux demandes d'avis ou de réunions, même si elles nous parvenaient en urgence.

Je voudrais aussi remercier la magistrature assise et debout pour leur collaboration en temps de crise, les échanges francs et l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé en tout temps aux bâtonniers. La même reconnaissance va à la chambre des notaires et à la chambre des huissiers.

Chers membres du Conseil de l'Ordre, merci pour l'excellent travail réalisé. Rares étaient les fois où nous n'étions pas au complet pour nos réunions et j'ai pu compter sur chacun de vous que ce soit en tant que délégués pour les perquisitions, saisies ou interrogatoires, les commissions de travail et ad hoc, les réunions avec les ministères, les taxations, les avis, les recherches ou votre collaboration avec les services de la maison de l'Avocat.

Vous avez été le conseil de l'Ordre le plus productif à plus d'un égard puis ce que nous avons compté 4 naissances et que 3 bébés sont encore en route actuellement. Merci d'abord à ceux qui veulent rester pour un tour et qui, je l'espère, seront réélus : Pierre, Sabrina, Lionel, Thierry, Audrey, Julie, Max et Aline.

Toutes les belles choses ont une fin et je voudrais saluer ceux qui ont quitté le CO. Katia Gauzes-Philip, grande spécialiste des sociétés d'avocat, travailleuse inlassable et fidèle sur de nombreux sujets complexes et toujours de bonne humeur, Audrey Bertolotti ma complice sur le projet écoute, la réforme des taxations ordinales et les questions de droit social, Henry De Ron, redoutable plaideur et défenseur du barreau, spécialiste du droit administratif professionnel et qui a tenu de main ferme les cordons de notre bourse et enfin Hervé Hansen, génie de l'accès à la profession et du tableau des avocats, maître détective avec une mémoire d'éléphant, et conseil absolument fiable en toutes les matières qui intéressent de près ou de loin notre profession.

Ma reconnaissance va aussi aux deux bâtonniers qui m'ont épaulé sans faillir, le nouveau Bâtonnier Pit Reckinger et le Bâtonnier sortant François Kremer.

Je ne le répèterai jamais assez, la conférence de bâtonniers est devenue essentielle pour notre fonctionnement, c'est cette gestion commune des tâches journalières et des missions qui permet d'alléger le travail de celui ou celle nommée à la tête de l'Ordre. Et qui permet au bâtonnier de profiter de l'expérience de son prédécesseur et au suivant de se préparer aux responsabilités qui l'attendent.

Je voudrais rendre ici un hommage spécial à Franz Kremer qui a quitté définitivement le conseil le 15 septembre dernier. Il est un vrai passionné de notre profession et de sa déontologie. C'est à ses côtés que j'ai appris le métier de bâtonnière et il m'a toujours soutenue, surtout dans les moments compliqués ou délicats. Sous son bâtonnat, les services de la Maison de l'Avocat se sont dotés de procédures efficaces. Son besoin du devoir bien accompli, son sens de la justice et de l'équité le guide dans toutes ses tâches. C'est un homme droit et rien ne le fâche plus que l'injustice ou la fourberie. C'est grâce à lui que l'Ordre s'est doté d'un véritable service de médiation et nombreux sont les confrères qui ont trouvé des solutions amiables avec son aide. Je n'ai malheureusement pas le temps ici d'énumérer toutes ses réussites et ses qualités, je voudrais simplement lui dire : cher Franz, merci d'être un véritable ami, merci pour tout ce que tu as accompli pour notre barreau et merci de continuer à être toujours là pour nos confrères.

Je tire aussi ma révérence :
- au **comité du Jeune Barreau** et leur trio de tête Denis, Philippe et Géraldine. Bravo pour tout ce que vous avez accompli ! Quelle rentrée extraordinaire, quel formidable rallye, que de conférences, formations, concours de plaidoiries, boums, quiz, assermentations et autres activités organisées ou cogérées de main de maître. Vous êtes indispensables pour faire le relais entre les jeunes et le barreau et nous continuerons à compter sur vous pour aider nos cadets à démarrer dans leur vie professionnelle.
- La **Maison de l'Avocat** est au cœur de notre profession et son organisation professionnelle. Ces deux dernières années ont été consacrées au développement des services et à leur transformation en une véritable administration. Ceci ne s'est pas fait sans quelques départs et beaucoup de recrutements. Je voudrais vous remercier tous pour avoir été là pour moi !
- A **mon étude**, je suis heureuse de vous annoncer qu'ils n'ont ni changé les serrures, ni sous-loué mon bureau, malgré le fait qu'ils ne me voyaient quasiment plus. C'est avec un œil qui pleure et un œil qui rit que j'ai cédé le relais à mon successeur. Je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le bâtonnat. J'ai appris à aimer et respecter notre profession ancienne, mais importante ; méconnue, mais noble ; discrète, mais engagée ; difficile, mais passionnante.
Merci.

L'AVOCAT PORTE-FORT

Par Figen GÖKCE
Cheffe de Cabinet du Bâtonnier
Responsable du Service Ordinal et Juridique

L'exercice de la profession d'avocat peut exposer l'avocat à quelques risques d'ordre pénal, disciplinaire ou civil, d'autant qu'elle comprend une multitude d'activités. Tantôt conseil, tantôt défenseur, rédacteur, séquestre, arbitre, domiciliataire, ou curateur, dans la pratique quotidienne de ses nombreux offices, l'avocat porte de plus en plus de responsabilité.

Car sa vigilance ne doit pas s'arrêter à la lisière des obligations inhérentes à ses mandats, elle doit aussi porter sur la bonne gestion de sa comptabilité et de son infrastructure, sur les règles déontologiques, sur ses devoirs en matière de législation anti-blanchiment, sur le respect de la réglementation sur la protection des données des personnes physiques, etc.

La prévention de ces risques passe notamment par la formation initiale et continue. Grâce à l'investissement et aux efforts continus des membres de la Conférence du Jeune Barreau, des Bâtonniers et membres du Conseil de l'Ordre, des commissions et des services de la Maison de l'Avocat des formations gratuites sont ainsi régulièrement proposées.

"sa vigilance ne doit pas s'arrêter à la lisière des obligations inhérentes à ses mandats"

Les consultations directes effectuées auprès des services de l'administration de l'Ordre ou lors de la permanence des bâtonniers et cheffe de cabinet du bâtonnier permettent également de conseiller les avocats dans ces domaines.

Dans le cadre de ces consultations il a été porté à notre connaissance qu'à l'occasion de leurs activités judiciaires, notamment en matière commerciale et de bail à loyer, il est demandé bien souvent aux avocats de se porter fort pour leurs mandants.

Il s'agira en réalité de garantir le paiement d'une dette litigieuse au moyen de fonds consignés par le mandant sur le compte de tiers de l'avocat. Aussi, un petit focus sur la promesse de porte fort et ses conséquences nous semble approprié. En vertu de l'article 1119 du Code civil : « On ne peut, en général, s'engager ni stipuler en son propre nom, que pour soi-même » et l'article 1120 du Code civil de rajouter que : « Néanmoins, on peut se porter fort pour un tiers, en promettant le fait de celui-ci ; sauf l'indemnité contre celui qui s'est porté fort ou qui a promis de faire ratifier, si le tiers refuse de tenir l'engagement ».

La promesse de porte-fort est un engagement conventionnel ou judiciaire pris par une personne (en l'espèce l'avocat porte-fort), d'obtenir d'un tiers (le mandant), l'exécution d'une obligation résultant d'un acte auquel il n'est pas partie.

La promesse de porte-fort peut être utilisée à titre de sûreté personnelle c'est-à-dire en tant que garantie accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance qui résulte de l'engagement d'une autre personne au côté du débiteur initial.

La promesse de porte-fort n'est par conséquent pas une promesse pour autrui. Notons que la confusion entre porte-fort et mandat est aussi fréquente, mais que les deux mécanismes sont bien distincts.

Dans une promesse de porte-fort, le promettant est engagé à titre principal et il est le seul obligé. Ou bien le tiers refuse de tenir l'engagement convenu, et le porte-fort seul est responsable à l'égard du cocontractant, ou bien le tiers exécute l'engagement et le porte-fort est libéré de toute obligation.

Sur le plan de la responsabilité civile, dans le cadre du mécanisme de la promesse de porte-fort quelle qu'elle soit, seul l'avocat porte-fort engage sa responsabilité en cas de refus par le tiers d'exécuter son obligation (et également en cas de refus de ratification d'un acte).

En effet, le porte-fort engage sa responsabilité sur le terrain de la responsabilité contractuelle ; le bénéficiaire doit uniquement prouver qu'il n'a pas obtenu le résultat promis.

Cette réparation s'opère en argent, par l'octroi de dommages-intérêts compensatoires.

Plus concrètement, la situation se présente souvent à l'occasion des procédures de faillite.

Pour éviter la faillite, le débiteur doit prouver soit que les créances sont payées ou contestées, soit que la société dispose du crédit suffisant.

Il arrive fréquemment que quelques jours ou heures avant l'audience de plaidoiries, des sommes soient consignées sur le compte de tiers de l'avocat afin de rapporter la preuve que le crédit du débiteur ne se trouve pas ébranlé. Il arrive également que le mandant prétende en dernière minute avoir procédé à un virement sur le compte de tiers, et que l'avocat se retrouve à plaider le dossier sans avoir eu le temps de procéder à la vérification des dires du mandant.

Dans ces cas, il est évidemment déconseillé de se porter fort lors de l'audience de plaidoiries pour éviter de voir ultérieurement sa responsabilité personnelle engagée en cas de malentendu avec son mandant ou inexécution de celui-ci, et d'être poursuivi en dommages-intérêts. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce qui justifierait qu'en plus de verser un extrait de crédit de son compte de tiers, l'avocat doive s'engager au désintéressement du créancier.

Sur le plan déontologique, en cas d'inexécution du mandant, la situation risque de créer un conflit d'intérêts obligeant l'avocat à déposer son mandat puisque ses intérêts personnels et ceux du mandant risquent d'être opposés en cas de poursuites judiciaires puis d'exécution forcée. avec l'affaire de ce dernier.

Il se pose également la question de l'indépendance de l'avocat qui souscrit personnellement, et sur ses propres deniers, un engagement au profit de son mandant et en lien direct avec l'affaire de ce dernier.

Par conséquent, en raison des nombreuses questions et risques qu'elle suscite, la promesse de porte-fort est un mécanisme qui doit être utilisé avec grande prudence.



ANTI-MONEY LAUNDERING (AML)

Lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme, Approche basée sur les risques

Depuis plusieurs années maintenant, le Barreau de Luxembourg ne ménage pas ses efforts en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme (ci-après « AML/CFT »).

Doté des mêmes responsabilités et des mêmes pouvoirs que les autres autorités de supervision, l'Ordre entend demeurer un acteur de cette lutte, notamment face aux défis pour l'indépendance de la profession que représentent les projets de 6ème directive et règlements européens AML/CFT.

Parmi ses responsabilités, figurent celles de contrôler le respect, par ses membres, de leurs obligations professionnelles en la matière. Dans ce contexte, la Commission de Contrôle du Barreau de Luxembourg (la « CCBL ») adresse des questionnaires off-site aux membres et effectue des contrôles sur place. Le rythme actuel de ces contrôles sur place est de deux par semaine tandis que le questionnaire off-site général est annuel, avec des questionnaires sous-sectoriels plusieurs fois par an.

Le Barreau de Luxembourg s'est doté d'un outil de pointe !

Concernant les questionnaires off-site, le nombre croissant de membres inscrits rend très fastidieux et complexe le traitement manuel des réponses et leur exploitation à des fins d'analyse de risque individuelle.

Ces analyses constituent pourtant une obligation pour le Barreau car elles participent à l'évaluation adéquate des risques de la profession. Une meilleure exploitation des réponses permettra de davantage cibler les aspects AML/CFT où une guidance des membres s'avère nécessaire, la guidance constituant un aspect important de la supervision.

Strix™ AML

Après consultation des offres existant sur le marché, discussions avec des experts en matière de supervision AML/CFT et entretiens avec des utilisateurs de l'outil, l'Ordre a investi dans un logiciel informatique de risque AML/CFT, à destination des superviseurs, appelé Strix™ AML.

Cet outil, conçu et commercialisé par la société autrichienne Financial Transparency Solutions GmbH (FTS) comporte trois modules : un module de gestion des questionnaires off-site (généraux et sous-sectoriels), un module d'évaluation du risque (basé sur les réponses aux questionnaires et corrigé le cas échéant par les résultats des contrôles sur place) et un module d'analyses statistiques.

Le logiciel est installé sur les serveurs du Barreau et est intégralement géré par les services et employés de la Maison de l'Avocat de sorte que les données relatives aux membres et/ou fournies par eux demeurent confidentielles.

Grâce à ce nouvel outil, le Barreau de Luxembourg sera en mesure (i) de disposer d'une analyse des risques globaux liés à la profession (analyse sectorielle), (ii) de connaître avec précision le risque individuel de ses membres, (iii) d'élaborer des statistiques et des comparatifs et (iv) de mieux allouer les ressources en fonction du risque, notamment dans la sensibilisation et la formation continue des membres ainsi que dans l'exercice des contrôles sur place.

La CCBL travaille actuellement sur la refonte du questionnaire « off-site général », afin de l'améliorer et de l'adapter davantage aux modes d'exercices de la profession dans notre Barreau.

Un des objectifs est, également, de le simplifier pour les études exerçant exclusivement des activités hors champ.

Pour les membres effectuant des activités dans le champ et en fonction des réponses apportées au questionnaire général, d'autres questionnaires visant les activités, les clients ou les juridictions considérés comme « à risque » seront adressés aux membres concernés. L'envoi, le remplissage et l'analyse seront désormais effectués au travers de Strix™ AML. Des instructions précises accompagneront l'envoi.

La CCBL sera bien entendu à votre disposition en cas de questions.

Entre l'utilisation de ce nouvel outil, l'amélioration permanente de ses questionnaires de contrôles off-site et les efforts continus de la CCBL pour effectuer des contrôles sur place toujours plus efficaces, l'Ordre démontre une nouvelle fois son plein engagement en tant qu'organisme d'autorégulation.

FONDATION PANZI



En association avec le Fondation PANZI, le Barreau de Luxembourg a accueilli pour une durée de trois mois, deux avocats de République démocratique du Congo.

Un stage placé sous le signe de l'échange.

Maître Evelyne Muray et Maître David Bisharhwa, deux avocats travaillant pour la Fondation PANZI, du docteur Denis Mukwege aidant les femmes victimes de violences sexuelles, ont passé trois mois au Luxembourg. Trois mois d'échanges avec les avocats, les magistrats, les parquetiers sans oublier les associations luxembourgeoises travaillant sur des dossiers de violences envers les femmes et les mineurs.

Le Barreau remercie l'ensemble des personnes qui ont permis la réalisation de ce projet.

Retour sur l'histoire et le travail de la fondation PANZI.
(Source : Fondation PANZI)

L'Hôpital général de référence de PANZI appartient à la 8e CEPAC, et il a été créé par le Professeur Denis Mukwege en septembre 1999 dans un contexte difficile en pleine guerre (rébellion) qui sévissait à l'époque à l'Est de la RDC.

Son objectif initial était de rapprocher les soins de santé maternelle auprès des femmes habitant PANZI et sa périphérie car à l'époque il y avait peu d'hôpitaux à Bukavu et la distance était énorme pour les femmes enceintes pour atteindre l'hôpital.

Malheureusement il va se rendre compte que parmi les premières patientes qu'il consultait, il y avait celles qui avaient des lésions anormales (selon le constat d'un gynécologue obstétricien comme Docteur Mukwege). Les semaines qui s'en suivirent, il va se rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'un cas isolé car il reçut encore dans sa salle de consultation d'autres femmes présentant des lésions similaires.

Suite à la demande exprimée par ces femmes pour avoir une PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE, le docteur Mukwege va créer la Fondation PANZI le 12 juin 2028. VISION – MISSION – VALEURS ET OBJECTIFS DE LA FONDATION PANZI.

C'est alors qu'après insistance, les femmes vont lui révéler qu'elles avaient été victimes des viols. C'est alors qu'après insistance, les femmes vont lui révéler qu'elles avaient été victimes des viols.

Vous vous souviendrez qu'à l'époque certaines familles déplacées de guerre venant des différents villages avaient trouvé asile dans des familles d'accueil à PANZI et dans des bidonvilles périphériques de PANZI où le loyer pouvait couter moins cher et plusieurs autres raisons.

C'est ainsi que le docteur Denis Mukwege va commencer à accueillir et à soigner ces femmes survivantes des violences sexuelles au sein de l'hôpital de PANZI en leur octroyant l'assistance médicale et psychosociale dont elles avaient besoin.

Le programme spécifique de leur prise en charge sera formalisé et bien structuré en janvier 2004 avec l'appui de l'UE.

SA VISION : est de voir « émerger la femme comme actrice à part entière dans une société où règne la cohésion sociale ».

SA MISSION : est « d'œuvrer pour l'épanouissement intégral de la femme » c'est – à – dire : lutter contre toute forme de violence basée sur le genre et sexiste, et accompagner de façon holistique les survivants de Violences sexuelles ; de contribuer à la capacitation de la femme et à son développement en leadership.

SES VALEURS : sont entre autres l'intégrité morale, l'amour et le travail. Ces valeurs sont inscrites dans la croyance en l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, les garçons et les filles ; elle croit en plus que les renforcements des femmes au point de vue social, économique, politique et professionnel sont des fondements pour construire une société paisible et prospère.

OBJECTIFS : Elle a comme objectifs de promouvoir et de défendre les droits de la femme ; soutenir et accompagner les victimes des violences sexuelles et leurs dépendants ; lutter contre les violences sexuelles ; soutenir les actions de l'Hôpital de PANZI et aider les couches démunies de la population de RDC.

La Fondation PANZI est composé de quatre grandes institutions dont la Clinique Juridique qui est un centre de prise en charge juridique, la Cité de la Joie qui est centre de transformation de la peine en pouvoir et de promotion du leadership féminin; la Maison Dorcas qui est le Centre de Transit et de réinsertion socioéconomique des survivants qui suivent les soins et autres femmes vulnérables, et le Centre International de Recherche et formation avancées.

La Fondation PANZI travaille en étroite collaboration avec l'Hôpital Général de Référence de PANZI en vue d'offrir une prise en charge holistique aux survivants des violences sexuelles et autres femmes vulnérables. Grâce à cette collaboration.

Le docteur Mukwege a initié un modèle de guichet unique appelé « One Stop Center" ou modèle de PANZI, qui permet d'offrir les services de qualité centrés sur la personne.

Grâce à ce modèle, la survivante de violence sexuelle reçoit un paquet complet de service incluant les soins médicaux, le soutien psychosocial, l'assistance juridique et judiciaire ainsi que la réinsertion socioéconomique au même endroit.

Dr Mukwege, initiateur de ce modèle, définit cette approche comme « une prise en charge holistique des survivantes des violences sexuelles et autres vulnérables en les faisant bénéficier de tous les services dont ils ont besoin à la carte.

PILIER MEDICAL

Les soins médicaux offerts aux patientes admises, prennent en considération leur situation complète de santé et visent à répondre aux besoins spécifiques de chaque personne. Le pilier médical de la Fondation PANZI est focalisé sur la santé sexuelle et de la reproduction.

Un certificat médico-légal est offert par un médecin formé en médecine légale aux survivants qui souhaitent porter plainte.

La prise en charge comprend le déploiement des équipes de la clinique mobile sur terrain, le pré positionnement des kits PEP dans les structures, deux centres hospitaliers construits en milieu rural reculé grâce aux différents prix reçus par le Docteur Mukwege respectivement, le CH Mulamba (à 70 km de Bukavu) construit en 2011 avec le prix reçu de l'Organisation Néerlandaise Stichting Vluchteling et le CH Bulenga (situé à 162 km au Nord de Bukavu) et construit en 2015 avec le prix reçu du Gouvernement Français.

Ces deux centres hospitaliers ont été construits dans le but de répliquer le modèle de guichet unique de PANZI. Dans les villages où la Fondation PANZI n'a pas d'hôpitaux propres à elle, elle signe des contrats de partenariat avec les bureaux centraux des zones de santé et la Fondation PANZI paie les factures des soins que les structures donnent aux patientes référées.
En 2020, la Fondation PANZI a des contrats de partenariat avec 18 zones de santé sur les 34 que compte la Province du Sud – Kivu.

PILIER PSYCHOSOCIAL (ET SANTE MENTALE)

Le pilier psychosocial de PANZI a pour le moment 103 APS, 35 psychologues cliniciens et un médecin psychiatre. Si on y ajoute les staff de l'ONG Umbrella dont PANZI assure le lead du consortium, nous avons un total de 418 APS et 35 psychologues cliniciens.

PILIER LEGAL : ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Dans le domaine de l'assistance juridique aux survivant(es) de VBG, la Fondation PANZI à travers sa clinique juridique, pendant dix ans, effectue un suivi juridique direct des dossiers, apporte l'assistance juridique et judiciaire, la formation en faveur de plusieurs acteurs notamment (Organisations Communautaires de Base, autorités judiciaires, para juristes et leaders communautaires).

Elle assure aussi le plaidoyer auprès des autorités judiciaires, la mise en place des cliniques juridiques locales et la supervision des partenaires locaux chargés de l'appui juridique en faveur des SVSBG, nationaux et internationaux qui protègent les droits de la femme et qui luttent contre les violences.



Dr Denis Mukwege, Prix Nobel de la Paix 2018

Crédits : Fondation Panzi

la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ….
C'est dans ce cadre que la Fondation PANZI a mis en place des clubs Badilika dans les écoles primaires et secondaires afin de prévenir les violences basées sur le genre, et promouvoir la masculinité positive chez les enfants dès leur bas âge.

PROJET DE REPARATION en faveur des survivantes des violences sexuelles.
C'est dans ce cadre que docteur Mukwege a participé le 31 Octobre 2019 à NEW YORK, au lancement du Fonds global de réparation en faveur des survivantes des violences sexuelles dans le monde, y compris en RDC.

Pour la RDC le projet pilote de ce fonds de réparation a déjà démarré et est en train de couvrir les sites ci – après : KANIOLA, KASIKA, Bweremana – SAKE et la province du Kasai central.

PILIER REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

Pour la réinsertion dans le milieu urbain à PANZI (maison Dorcas), les femmes bénéficient d'une gamme diversifiée des formations en métiers, compétences d'affaires, alphabétisation, ….
Puis elles reçoivent des kits de réinsertion socio – économique après la formation.



Conférence du 15 Mars 2023 "L'abus sexuel comme arme de destruction"

BILAN DE STAGE :

A l'issue de leur stage, nos deux avocats ont présenté lors d'une conférence qui s'est tenue le 15 mars 2023 ayant pour titre : L'abus sexuel comme arme de destruction « Regards croisés par les avocats de la fondation PANZI du prix Nobel Dr Mukwege sur les systèmes luxembourgeois et congolais de la prise en charge des victimes ».

Retrouvez l'ensemble de la présentation sur l'intranet du Barreau, rubrique « Agenda et Actualités »

Un grand merci aux études:
- Dupong, Krieps, Du Bois & Dias Videira
- Durand, Hoffman & Pietropaolo

Ainsi qux intervanants :
- Alupse
- CEDH
- CHL
- CJBL
- CJUE
- Commission Internationale
- Croix Rouge
- Femmes en détresse
- LNS
- LUXDEV
- Maison Porte Ouverte
- Okaju
- Ombudsman
- Parquet et Magistrature
- SCAS
- SEJURE

DU NOUVEAU SUR LE WEB

Fruit du travail de l'ensemble de ses services et de ces commissions, le nouveau site du Barreau a officiellement vu le jour le 12 décembre 2022.

Plus actuel et plus complet, ce nouveau site permet de découvrir en quelques clics l'ensemble de ses contenus et aura pour vocation de servir davantage de support de communication à destination des membres et des justiciables. Notre site a été conçu pour offrir une expérience utilisateur fluide et intuitive.
Avec une interface moderne et des fonctionnalités avancées, vous pourrez facilement naviguer à travers les différentes sections et accéder aux informations les plus importantes. Nous avons travaillé dur pour inclure des informations complètes et actualisées sur notre profession et services, ainsi que sur l'Ordre. Vous pourrez également trouver des mises à jour régulières afin de garder une modernisation constante. A but professionnel, mais également à destination des particuliers, notre site web permet de faciliter l'accès aux avocats pour les personnes en quête de conseils juridiques fiables. Nous avons simplifié le processus de recherche d'avocats en ligne, en vous offrant une page facile à utiliser pour trouver rapidement un avocat qualifié qui répond à vos besoins.



RESEAUX SOCIAUX

Suivez l'actualité du Barreau tout au long de l'année sur les réseaux sociaux LinkedIn et Facebook. Retour sur nos dernières publications.

Opening of the Legal Year in London

Opening of the legal Year in London : l'occasion d'échanger avec nos barreaux amis sur les principes de l'indépendance et du secret professionnel, piliers de l'état de droit. Tous unis autour des principes fondamentaux qui gouvernent notre profession.



Nos stagiaires maliens rencontrent Monsieur Georges Ravarani



Très belle rencontre entre Maître Moriba TRAORE et Maître Rokiatou MAKADJI (Avocats au Barreau du Mali en stage au Barreau de Luxembourg) et Georges RAVARANI, Juge auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Nous remercions Monsieur le Juge pour son chaleureux accueil

Conférence sur les crises multidimensionnelles

Ouverture de la séance solennelle de la rentrée du Barreau de Luxembourg par Monsieur le Président de la Conférence du Jeune Barreau Denis Weinquin en présence de Madame la Ministre de la Justice Sam Tanson avec pour orateur Maître Brice Olinger.



Rencontre des Barreaux Germanophones



L'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg a accueilli les représentants des Barreaux Germanophones d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Liechtenstein, des Pays-Bas et de Suisse pour s'échanger sur les sujets communs à la profession d'avocat. Les Barreaux demandent une meilleure protection de la profession et le respect de l'obligation des avocats à garder les secrets de leurs clients.

Formation avocat pour enfants



Le Barreau de Luxembourg est fier d'avoir organisé une journée de formation en vue de la spécialisation des avocats pour enfants. En collaboration avec l'Alupse et le Mamerahaff, l'efficacité des thérapies pour enfants a été évoquée. Par la suite des ateliers ont été proposés aux avocats sur leurs relations avec les enfants, les parents et les tiers intervenants. La journée a été un véritable succès



Journée Européenne des Avocats

Le 25 octobre 2022 s'est tenu la Journée Européenne des Avocats à l'initiative du Conseil des barreaux européens (CCBE).

Cette journée célèbre les valeurs communes des avocats et leur rôle dans la promotion de l'état de droit, ainsi que leur contribution au système judiciaire et la défense des droits des citoyens.

A cette occasion, le Barreau de Luxembourg a proposé, grâce à l'engagement de ses membres, des conseils juridiques à la Cité Judiciaire dans la salle des pas perdus de la Cour Supérieure de Justice le mardi 25 octobre 2022 de 8h à 19h.

Visite de Madame la Ministre de la Justice : Sam Tanson

Des avocats bénévoles répondront sans rendez-vous et gratuitement aux questions des justiciables portant sur des problématiques liées au droit de la famille, le droit du travail, le bail à loyer et le droit de l'immigration.

Le Barreau de Luxembourg a également eu le plaisir de recevoir Madame la Ministre de la Justice Sam Tanson ainsi que les représentants de la magistrature à l'occasion des consultations gratuites organisées par les avocats durant la Journée Européenne des Avocats.

Assemblée plénière du CCBE

Le Barreau de Luxembourg était représenté à l'Assemblée plénière du Conseil des Barreaux Européens Conseil des barreaux européens (CCBE) à Bruxelles par la Bâtonnière sortante Valérie Dupong, le Chef de la Délégation luxembourgeoise Rene Diederich et sa représentante permanente Anne Jonlet. Les sujets abordés étaient nombreux et ont fait preuve du travail inlassable des commissions du CCBE pour faire avancer la profession.



Institut de Droit Européen des Barreaux (IDEB)



A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance (GoBlue), le Barreau de Luxembourg a convié les enfants et petits-enfants des avocats et du personnel de la Maison de l'Avocat à une séance spéciale du film Disney Strange-World au Kinepolis. Après une collation fort appréciée de chocolats chauds et Boxemännercher, petits et grands ont fait salle pleine pour deux heures de pur plaisir.

Saint-Nicolas



Le Barreau de Luxembourg a eu le plaisir de fêter cette Saint-Nicolas 2022 à la cité judiciaire. A cette occasion, le Kleeschen (Saint-Nicolas) a effectué une distribution de boxemännerchers, de quoi ravir de nombreux gourmands.

30 Ans Fédération des Barreaux d'Europe

Maitre Charles Kaufhold, Président de la Commission Internationale du Barreau de Luxembourg, a représenté le Barreau de Luxembourg à l'occasion du 30ème Anniversaire de la Fédération des Barreaux d'Europe.



Journée Mondiale de l'Enfance #GoBlue



Dans le cadre de l'action menée par UNICEF Luxembourg à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Enfance, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg ainsi que le personnel de la Maison de l'Avocat se mobilisent.
Le Barreau de Luxembourg a également décidé d'offrir à UNICEF Luxembourg afin de contribuer à fournir de l'eau propre à plusieurs villages.

Orange Week #LetzChange



A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et à l'initiative du Barreau de Luxembourg, magistrats, greffiers et avocats se sont réunis à la Cité Judiciaire pour une chaine de solidarité afin de dénoncer les violences perpétrées envers les femmes et filles ici et à travers le monde.

FEMME-VIE-LIBERTÉ

Nouvelle labellisation pour le Barreau

La Maison de l'Avocat a été récompensé(e) pour l'engagement dont il fait preuve en termes de protection concrète de l'environnement. Dans le cadre d'une démarche responsable et écologique, le représentant de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber a remis aux Bâtonniers, le label et le certificat valable pendant un an.



Présentation sur le rapport de la Commission Européenne



Les Bâtonniers de l'Ordre menés par Pit Reckinger ont pu présenter leurs réflexions et inquiétudes en ce qui concerne le secret professionnel et l'indépendance des avocats au Commissaire Européen de la Justice Didier Reynders. Les sujets abordés par les participants étaient l'accès à la justice, la transparence des décisions administratives, le contrôle de la corruption et les droits humains.

Réunion plénière du CCBE à Vienne



Réunion plénière du CCBE à Vienne le 16 février 2023. Intervention remarquée de la Presidente de l'ABA (American Bar Association) Madame Deborah Enix-Ross. Discussions animées sur le statut professionnel de l'avocat, le secret professionnel et l'avenir de la profession.

DES NOUVEAUX AU BARREAU

Quatre fois par an, le Barreau présente ses candidats à l'assermentation

Assermentation de Septembre 2022

115 nouveaux avocats dont :

1 inscrit sur la liste I
91 inscrits sur la liste II
23 inscrits sur la liste IV

Une des plus grandes assermentations de l'histoire avec **115** nouveaux membres.



Assermentation de Décembre 2022



63 nouveaux avocats dont :

31 inscrits sur la liste II
32 inscrits sur la liste IV

Assermentation de Février 2023

35 nouveaux avocats dont :

15 inscrits sur la listre II
20 inscrits sur la liste IV



Assermentation de Juin 2023



Nous vous avons annoncé le 1er avril 2023, l'assermentation de la future plus jeune avocate du pays âgée de seulement 14 ans. Nous remercions Monsieur le Président Roger LINDEN, Madame le Procureur général d'Etat Martine SOLOVIEFF, Monsieur le Juge Thierry HOSCHEIT, Directeur du CCDL pour leur participation.



Poisson d'Avril

JEUNE BARREAU



Photo : Le Comité du Jeune Barreau

Comité de la CJBL 2022-2023

Géraldine MERSCH, Présidente
Tim DOLL, Vice-Président
Denis WEINQUIN, Président sortant
Gil SIETZEN, Secrétaire
Katrin GILLEN, Trésorière
Michel BRAUSCH
Julie DENOTTE
Charles DURO
Félix HENNICO
Michel MEYERS
Danira MUSTAFIC
Jorge SARAIVA-PAIS
Lisa SCHO
Natalia ZUVAK

La CJBL est représentée par un Comité composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Président sortant et de 11 autres membres (se répartissant notamment les tâches de secrétaire, trésorier, organisateurs d'évènements, responsable communication, etc.) soit un total de 14 membres. Depuis 2018, les membres du Comité représentatif de la CJBL sont élus pour deux années consécutives, ledit Comité se renouvelant pour moitié suites aux élections tenues lors de l'assemblée générale annuelle.



Portrait de Présidente

Prénom et Nom : Géraldine Mersch
Date de prestation de serment : 1er juin 2017
Date de naissance : 10 juillet 1992
Signe astrologique : Cancer
Date d'élection en tant que présidente : 14 juillet 2022

Interview

Entre avocats « vous » ou « tu » ?
Je tutoie les avocats de ma génération. Pour les avocats qui sont plus anciens en rang, je vais toujours attendre qu'ils me proposent de les tutoyer. Pour certains, je ne vais même pas le faire après qu'ils m'ont invité de le faire. Parfois ce n'est juste pas naturel.

Ta première affaire ?
Ma première affaire personnelle consistait dans la rédaction d'un avis en matière de classement dans les grades de la fonction publique. J'ai maudit le législateur pour le statut de la fonction publique. La première affaire que j'ai plaidée était un référé expertise devant un juge qui porte le même nom que moi. Je ne vais jamais oublier cette plaidoirie.

Ton mot préféré ?
Vous demandez à un avocat de choisir un seul mot ?!

Ta drogue favorite ?
Le sport et le croustillant de Namur.

Un métier que tu n'aurais pu exercer ?
Institutrice.

Ta couleur préférée ?
Si le noir ne compte pas comme couleur, le rouge

Ta dernière escapade ?
J'étais à la Rentrée du Barreau de Bruxelles, il y a quelques semaines. En privé, je suis allée à Zurich pour Nouvel An. Le 31 décembre 2022, je me suis baignée dans le lac. C'était mon défi personnel pour clôturer l'année 2022.

Ta ville fétiche ?
Zurich en été.

Ta prochaine escapade ?
Nous avons beaucoup de déplacements prévus avec la Conférence du Jeune Barreau en printemps, notamment en Belgique et en Suisse. J'ai prévu de passer mes vacances d'été dans les Dolomites et puis faire un plus grand voyage autour de Noël 2023. J'hésite entre l'Argentine et l'Australie, même si j'essaye en principe d'éviter de prendre l'avion un maximum.

La plus belle vue au monde ?
Il y a plein de belles vues au monde et j'en ai vues beaucoup. Mais la véritable plus belle vue est celle de ma famille et de mes amis réunis autour d'une table à manger.

Ton menu idéal ?
Un bon gratin dauphinois avec un rôti végétarien ou une lasagne végétarienne et une salade verte (oui, je sais que je ne vais pas faire l'unanimité ici). Je mange végétarien depuis environ 20 ans.



"Comité du CJBL"

Design contemporain ou Louis XV ?
Louis XV dans une architecture moderne.

A quoi es-tu fidèle ?
Mes cours de danse.

Un film culte ?
Into the Wild

Quelle est la qualité que tu préfères chez un homme ?
La curiosité et l'humour.

Et chez une femme ?
La même chose.

Ton livre de chevet ?
Ouf, c'est difficile. Récemment, j'ai beaucoup aimé « Was man von hier aus sehen kann » de Mariana Leky. En été 2022, j'avais une phase où je n'ai lu que Joan Didion. J'ai enchaîné « The White Album », « The year of magical thinking » et ensuite « Blue Nights ». A la fin de l'année, j'ai lu « Kafka on the shore » d'Haruki Murakami. Je ne sais pas encore quoi en penser, mais c'est pour le moins très spécial. Je profite de cet article pour faire la publicité de ma librairie préférée, l'Alinéa, qui est gérée par des vraies passionnées du livre.

Etre une femme : frein ou moteur ?
Ça fait longtemps que je suis une femme, je ne connais pas d'autre vie. Blague à part, j'ai l'impression que certains clients peuvent avoir des aprioris envers moi et il en va de même pour certains Confrères voire même d'autres acteurs du monde judiciaire. Ceci n'est certainement pas seulement dû à mon sexe, mais aussi à mon âge. Sur le plan personnel, je me remets énormément en question et j'ai des très grandes réticences à mettre un prix sur mon travail. Quand j'en parle à mes Consoeurs et Confrères, il me semble que mes Consoeurs font souvent le même constat. J'ai d'ailleurs le cœur très lourd quand des Consoeurs me racontent certaines anecdotes sur des remarques sexistes au sein de leurs études voire des remarques au sujet de leur grossesse ou situation familiale.



Avocate et vie privée, un défi ?
En devant présidente, je savais que ma vie professionnelle allait prendre le devant sur ma vie privée pendant une année. C'est une année exceptionnelle. De manière générale, je pense qu'il est possible de combiner la vie d'avocate et la vie privée. Je ne peux cependant pas prendre position pour celles d'entre nous qui ont des enfants et qui restent toujours et encore celles qui organisent essentiellement la vie de famille.

Ta plus grande fierté ?
J'ai réussi à rassembler un cercle d'amis et un réseau professionnel composés de personnes que j'apprécie énormément.

Un conseil pour une avocate qui débuterait aujourd'hui ?
Rends-toi compte de ta valeur dès le départ et mets-toi au service de l'autre en faisant parfois abstraction de l'aspect financier.

Musique ?
En ce moment, c'est l'Afrobeat qui me fait danser.

Qu'aimerais-tu changer chez toi ?
L'indulgence avec moi-même.

Le luxe absolu ?
Le temps. Dormir tard le weekend, aller me chercher une baguette et un pain au chocolat et puis lire jusqu'en début d'après-midi. Le tout en jogging bien entendu.

Ton artiste préféré ?
Oufff, je ne retiens jamais les noms quand je vais voir des expositions.

Un modèle ?
Ruth Bader Ginsburg

Une anecdote au tribunal ?
Je dis toujours aux plus jeunes avocats qu'il est normal d'avoir des lapsus à l'une ou l'autre audience en début de carrière. Une des premières fois, je n'étais pas sûre si je pouvais dire le noms des parties à voix haute, j'ai donc dit « je représente l'avocat de la partie demanderesse » et « l'avocat de la partie défenderesse ne semble pas être présent dans la salle ». La juge m'a demandé d'un ton assez énervé de l'éclairer sur qui sont les avocats et qui sont les parties. Une autre fois, je me souviens que j'ai dit « plaise radier » au lieu de « plaise rayer ». Ce n'est pas grave, on est tous humains.

Pour toi la confraternité c'est ?
La confraternité, c'est soigner les relations et peser ses mots. Aucune affaire n'est si importante qu'elle puisse justifier que l'on crie sur l'autre ou que l'on attaque personnellement l'autre avocat. C'est aussi s'entraider et se soutenir. Ce métier peut être très dur mentalement. Si nous faisons tous un effort à montrer de l'empathie et de la compassion pour l'autre, il le sera un peu moins.

En 2023, être avocat c'est ?
Je ressens un mouvement de réforme et de renouvellement. Après la pandémie, les canaux de communication se sont (enfin) modernisés et certains processus sont devenus beaucoup plus efficaces. Je pense que tant les juridictions que les études d'avocats sont enfin sur la voie de la digitalisation et de l'optimisation des ressources. (Pourtant, je pense avec nostalgie aux cafés que j'ai pris avec les Confrères après les conférences de mise en état avant la pandémie et aux amitiés qui se sont tissées ainsi.) Être avocat en 2023, c'est aussi s'interroger sur le futur de la profession. Je me demande si l'exercice de ce métier dans une petite structure est encore envisageable ou à conseiller au vu de la lourdeur de toutes nos obligations professionnelles. Cette réflexion va évidemment de pair avec une réflexion sur l'accès à la justice par le justiciable.

Les défis du Jeune Barreau pour demain ?
Nous sommes d'avis qu'il est indispensable que les jeunes avocats puissent travailler dans des conditions de travail dignes et équitables. Je parle ici tant de l'aspect financier que de l'environnement de travail de manière générale (notamment la charge de travail, l'organisation de l'équipe et la charge mentale). En termes de formation, nous aimerions bien innover et suivre l'air du temps tout en maintenant également nos conférences traditionnelles. Nous gardons également un œil sur la réforme du stage judiciaire, la réforme de l'assistance judiciaire et tout autre projet concernant la profession.

Pourquoi devenir présidente du Jeune Barreau ?
J'ai toujours œuvré dans le milieu associatif. Pendant mes études, j'ai été membre du comité de l'Association nationale des étudiants en droit (ANELD) pendant plusieurs années. Il était évident pour moi d'intégrer le comité de Conférence du Jeune Barreau dès mon arrivée au Barreau. J'y ai appris que cette profession peut s'exercer sous plein de différentes formes et j'ai compris le fonctionnement du Barreau et de tous ses organes. J'ai ailleurs recroisé des gens qui étaient déjà avec moi au comité de l'ANELD. Lorsque la présidence m'a été proposée, je me suis dit que c'était le moment de le faire. J'avais envie de m'investir dans l'intérêt de cette profession et je vais continuer à le faire.

Bâtonnière un jour ?
Si j'ai l'occasion, oui.

Que dirais-tu aux jeunes confrères pour les motiver à participer au comité du Jeune Barreau ?
C'est du boulot, mais c'est une aventure inoubliable.

Les qualités pour être une bonne présidente ?
Je suis en train d'essayer de les identifier. A ce stade, je dirais : un bon sens de l'organisation, une bonne gestion du temps, la capacité de déléguer des tâches, être à l'écoute et être indulgent avec soi-même et les autres.

Tes défis pour demain ?
Ne jamais perdre ma passion pour cette profession, rester heureuse et en bonne santé.

SOLD OUT

LES BRONZÉS

s'en vont Penser



ALBERT MORO VALÉRIE DUPONG PIT RECKINGER

11 MAI 2023 - 19H00

CENTRE CULTUREL PAUL BARBLÉ (STRASSEN)

UNE PRODUCTION DE LA CJBL

COURIR POUR LA BONNE CAUSE

LE SAMEDI 20 MAI 2023

ING MARATHON



42k

ING | NIGHT MARATHON LUXEMBOURG

717.315 METRES

44 MAITRES

Alupse association luxembourgeoise de pédiatrie sociale

CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU DE LUXEMBOURG

Barreau de Luxembourg

ING NIGHT MARATHON LUXEMBOURG